

## Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission du 28 juin 2022 Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) pour se représenter à l'examen.

### LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION EXAMEN du 28 juin 2022

N° de dossier	NOM - Prénom(s)		Type (Taxi ou VTC)
230044PE1	BENCHAT	MUSTAPHA	Taxi
225777PE1	BLANCAFORT	LIONEL	Taxi
203900TE1PE1	REYES	DOLORÈS	Taxi
228639PE1	VERGNET	EVELYNE	Taxi

	Statistiques relatives à l'examen d'admission	
	4 candidats inscrits	
	4 candidats présents	
	4 candidats admis : 100 % de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission: 12.87	